



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Allier

Division des Elèves et de la Scolarité

Affaire suivie par :

Hélène BERI

Tél : 04 70 48 02 15

Mél : ce_des-ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand - CS 80097

03403 Yzeure cedex

Moulins, le 17 décembre 2024

L'Inspectrice d'académie

Directrice académique des

services de l'éducation nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les chefs

d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Prix de l'éducation à la citoyenneté – Prix Mémoire

Le **Prix de l'éducation à la citoyenneté** décerné par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) participe au vivre ensemble en reconnaissant aux jeunes leur rôle dans la société, dans la vie quotidienne, au sein de leur établissement scolaire, de leur quartier, de leur commune et aide à préparer la société de demain par l'exemplarité et la transmission.

La section de l'Allier de l'ANMONM cherche à récompenser les élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions citoyennes, au sein de leur classe, dans et hors leur établissement scolaire en valorisant l'accompagnement de ces derniers.

Il peut s'agir d'initiatives collectives, dans cette hypothèse, le CDI de l'établissement sélectionné se verra attribuer un prix. Il peut aussi s'agir d'initiatives individuelles, ce qui permettra à l'élève retenu de se voir attribuer une récompense.

L'ANMONM décerne également un **Prix Mémoire** destiné à récompenser les élèves qui se sont distingués dans des projets pédagogiques ayant trait au travail de mémoire. Il est destiné aux projets portés en milieu scolaire en vue d'inciter les élèves à tirer les leçons du passé pour construire le futur. Les récompenses attribuées dans le cadre de ce prix le sont à titre collectif.

Afin que la section de l'Allier de l'ANMONM puisse connaître les projets pédagogiques ayant trait au travail de mémoire, ainsi que les actions et comportements méritoires des élèves du département, je vous saurais gré de bien vouloir compléter le document adéquat que vous trouverez ci-joint avant le **vendredi 28 mars 2025**.

Mes services restent disponibles pour tout renseignement complémentaire.

J'espère que les établissements seront nombreux à candidater à ces prix permettant de valoriser le travail des élèves et des équipes dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et de la mémoire.


Roseline LAMY AU ROUSSEAU